



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B P 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5151

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 18 E 0025 relative à l'aménagement intérieur d'une cellule commerciale sous l enseigne « BIO & SENS » dans un groupement d'établissements, sis avenue du 14 Juillet 1789, Zac du Linkling III - 57180 TERVILLE,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 26 octobre 2018,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 31 octobre 2018,

VU l'avis favorable émis par les commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité, lors de la visite avant ouverture effectuée le 8 février 2018.

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public de la cellule « BIO & SENS », sise avenue du 14 Juillet 1789, Zac du Linkling III - 57180 Terville, à compter du 13 février 2019.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 12 février 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Raymond ACKERMANN

Publié ou notifié le : **12 FEV. 2019**